



PROJET AD-ESSOR

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LES PROJETS DE MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

Compte rendu de la journée du 4 juillet 2018

Liste des présents

Annaïg CHATAIN	Institut national du patrimoine
Christian HOTTIN	Institut national du patrimoine
Céline DEVEAUX	Archives municipales de Bois-Colombes
Olivier MUTH	Archives départementales des Hauts-de-Seine
Alice DUCASTAING	Archives départementales des Hautes-Alpes
Christophe LOMBARD	Département des Hautes-Alpes, DSI
Jean-Bernard MONÉ	Archives départementales des Hautes-Alpes
Lydiane GUEIT-MONTCHAL	Archives départementales d'Indre-et-Loire
Tifenn HAMONIC	Archives départementales de Loir-et-Cher
Florence BERNIGAUD	Archives municipales de Lyon
Florent LENÈGRE	Archives départementales du Morbihan
Stéphanie MANZANO	Archives de Bordeaux Métropole
Pascal ROMAIN	Archives départementales de la Gironde
Sébastien MÉCHIN	Département du Maine-et-Loire, DSI
Marie-Paule SCHMITT	Archives départementales du Maine-et-Loire
Corinne PORTE	Archives départementales de l'Ardèche
Romain SUSKO	Département de l'Ardèche, DSI
Marie-Annick MOAL	Brest Métropole, DSI
Chantal RIO	Archives de Brest Métropole
Coline VIALLE	Archives de Brest Métropole
Audray SAVALLE	Archives départementales de l'Eure
Mathilde HAUSHALTER	Conservateur stagiaire aux Archives

Appel à projets AD-ESSOR – Journée du 4 juillet 2018

	départementales des Hauts-de-Seine
Anne-Sophie SAUNIER	Département des Hauts-de-Seine, DSI
Margot CHARON	Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
Pascale LE THUAUT	Ille-et-Vilaine, DSI
Béatrice LEVASSEUR	Le Mans Métropole, DSI
Pauline RENARD	Archives municipales du Mans
Agnès DEGOULET	Archives départementales de la Moselle
Claire DI MASCIO	Archives du Rhône et de la Métropole de Lyon
Isabelle EYMONERIE	Département du Rhône, DSI
Gisèle GIBAUD-ARNAUD	Archives de la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée
Cyril LONGIN	Archives municipales de Saint-Étienne
Évelyne SARDA	Ville de Saint-Étienne
Mélanie REBOURS	Programme VITAM

INTRODUCTION

Le développement de l'administration électronique ainsi que l'accélération des projets de gestion numérique des documents dans le cadre de la dématérialisation des procédures ont rendu inéluctable le déploiement de Systèmes d'Archivage Électronique (SAE) dans les services publics. Pour répondre à ce besoin, l'État a initié le programme interministériel VITAM qui vise à développer une solution logicielle open source d'archivage numérique pour les services de l'État, et par extension, des autres structures qui choisiront de l'implémenter.

En lien avec le programme VITAM, le ministère de la Culture, qui en est un des acteurs, souhaite favoriser le développement de l'archivage électronique dans les services publics d'archives territoriaux. Cette volonté s'est traduite par le lancement du projet AD-Essor, porté par le Service interministériel des Archives de France (SIAF). Outre des actions d'accompagnement et de diffusion des bonnes pratiques (réunions avec des porteurs de projets, diffusion des outils proposés par le SIAF), AD-Essor se concrétise par un appel à projet annuel à destination de l'ensemble de la sphère des territoires et permettant de subventionner les projets de SAE.

La journée du 4 juillet 2018 a réuni, dans les locaux de l'Institut national du patrimoine, les porteurs des projets subventionnés au titre du quatrième appel à projet lancé en 2017. Elle a été l'occasion de présenter et d'approfondir sept de ces projets et de traiter d'enjeux et d'aspects encore peu mis en œuvre dans le domaine de l'archivage électronique.

L'appel à projet AD-Essor 2017 a permis de subventionner vingt-quatre projets portés en majorité par des services d'Archives départementales, mais également par des Archives municipales et communautaires et régionales, pour un total de 642 039 €. La majorité de ces projets s'appuie sur des dispositifs mutualisés et touche à la mise en place d'un SAE intermédiaire et définitif.

Les pages qui suivent dressent le compte rendu de la journée, au cours de laquelle les présentations des différents projets ont permis de se faire une idée des choix opérés par les collectivités dans le domaine et de dessiner un panorama de l'archivage électronique dans le réseau des services territoriaux.

COMPTE RENDU

Il est tout d'abord important de noter que la majorité des archivistes porteurs de projet était accompagnée d'un collègue du service informatique, ce qui est un très bon signal sur la progression et l'enrichissement des échanges entre les deux spécialités. La co-signature du dossier d'appel à projet par les deux services est une condition *sine qua non* de l'acceptation du dossier et la présence des deux spécialités montre l'engagement de l'ensemble des équipes tout au long du suivi du projet.

La journée a débuté avec une présentation par l'Institut national du patrimoine de la formation proposée aux élèves conservateurs en spécialité « Archives », plus particulièrement dans le domaine de l'archivage électronique.

Outre un socle commun d'enseignement organisé autour de 9 mois de cours et 9 mois de stage, les élèves de la spécialité archives bénéficient d'une semaine de formation axée sur les problématiques d'archivage électronique qui associent éléments conceptuels et exercices pratiques. Sont traités sur cinq jours de cours : les principaux textes normatifs en vigueur, la question des producteurs et de la dématérialisation dans les administrations, la problématique de la pérennisation à long terme des données avec l'intervention d'acteurs majeurs du domaine comme l'équipe VITAM, la Bibliothèque nationale de France et le Centre informatique national de l'enseignement supérieur ou encore les supports de stockage, la manipulation du logiciel d'archivage électronique Asalae et une présentation des principaux outils logiciels du domaine.

Une intervention de la mission des Archives du Ministère de la Culture est en outre proposée à l'ensemble des élèves afin de sensibiliser toutes les spécialités à l'enjeu de la gestion des archives.

Les stages de spécialité effectués dans les services d'archives sont ensuite destinés à mettre en pratique cet enseignement théorique, que l'Institut national du patrimoine a pour objectif de rendre plus concret pour permettre aux élèves de se rendre acteurs de leur formation à travers des projets concrets et utiles pour les professionnels qui les accompagnent.

Sept porteurs de projet ont ensuite présenté leur situation et leur état d'avancement. La synthèse de ces présentations est reportée à la suite du document. La journée du 4 juillet a également été l'occasion d'échanger sur des questions transverses partagées par l'ensemble des participants dont le présent compte rendu se propose de faire la restitution.

Mutualisation

Sur les sept présentations, cinq projets sont mis en œuvre au sein d'un dispositif mutualisé. Si les avantages de la mutualisation sont nombreux et peuvent être mis en valeur auprès des élus (partage des compétences, économies, solidarité territoriale, par exemple dans le cas d'un partenariat entre le département et les communes), il est important de porter attention aux possibles difficultés d'un projet mutualisé. En effet, plusieurs projets ont souligné la grande attention à porter à la contractualisation entre les participants. Cette contractualisation peut prendre plusieurs formes en fonction du contexte et des besoins – groupement de commande ou convention de mutualisation – mais doit dans tous les cas régler précisément le cadre des échanges entre les participants, en prévoyant notamment les modalités d'arbitrage et les enjeux juridiques. A ce titre, il est intéressant de noter qu'outre le binôme archivistes et informaticiens, plusieurs projets ont activement impliqué leur service juridique dans l'élaboration de ce cadre.

Une autre problématique, aussi bien stratégique que technique et abordée à plusieurs reprises est le dimensionnement du partenariat, et par conséquent de l'équipement mutualisé. Dès la conception du projet, il apparaît qu'en concevoir la scalabilité est fondamental pour pouvoir en assurer la pérennité, à plus forte raison dans un contexte où les choix politiques peuvent modifier les stratégies des collectivités à court terme.

Quoi qu'il en soit, la mutualisation devient de plus en plus prégnante dans l'administration et les projets doivent désormais penser leur gouvernance et leur mise en œuvre au regard de ce contexte.

Connecteurs

Pour tous les projets de SAE, intermédiaires comme définitifs, se pose la question du développement de connecteurs entre les applications métier et l'instance d'archivage. L'un des connecteurs les plus traités dans le cadre de l'archivage électronique pour le moment est le tiers de télétransmission pour le flux du contrôle de légalité.

Le développement des connecteurs dépend notamment des évolutions respectives des logiciels qu'ils sont censés faire dialoguer. La mise en œuvre du dispositif implique une collaboration entre des entreprises parfois concurrentes, ce qui peut entraver le bon fonctionnement et la pérennité du système.

Plusieurs participants se sont également interrogés sur la compatibilité entre une stratégie de réutilisation des développements et de mutualisation des coûts et la politique

des éditeurs de logiciels.

En effet, la stratégie économique des éditeurs peut nettement influencer les coûts d'un projet mutualisé : le développement d'un connecteur peut n'être payé qu'une seule fois et bénéficier à l'ensemble des partenaires, mais l'entreprise peut refuser ce fonctionnement. La négociation avec l'éditeur mise à part, aucune solution immédiate ne se présente alors au porteur de projet, qui a en revanche la possibilité de convenir en amont avec ses partenaires du choix d'une solution compatible avec sa stratégie de réutilisation.

Hébergement et externalisation

Les projets de systèmes d'archivage électronique présentés ont fait des choix différents en matière d'hébergement de leurs données et de leurs infrastructures. Archivage intermédiaire entièrement externalisé auprès d'un tiers-archiviste pour le département et huit communes des Hauts-de-Seine, *data center* externe avec infrastructures appartenant aux départements pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ou encore équipements entièrement internalisés pour la Ville de Lyon, le département des Hautes-Alpes et le dispositif mutualisé des départements et de la région Pays-de-Loire.

Les facteurs qui président à ces choix relèvent du coût, de la préexistence d'infrastructures au sein de la collectivité et du choix politique effectué en matière de gouvernance de données.

Les échanges sur ce sujet ont été l'occasion pour les Archives de France de rappeler quelques points de droit. En effet, l'agrément délivré par le service interministériel des Archives de France ne concerne que l'activité de tiers-archiviste, c'est-à-dire la prise en charge complète des archives intermédiaires d'une collectivité. Cet agrément n'est en revanche pas nécessaire si le tiers ne fait qu'héberger les données et maintenir l'infrastructure du système d'information, sans mener de processus métier sur les données ni avoir accès à celle-ci.

Cette différenciation entre tiers-archivage et tiers-hébergement n'est pas propre à l'administration des archives mais est également présente dans les textes relatifs à l'hébergement des données de santé, qui distinguent l'« hébergeur d'infrastructures physiques » pour les activités de mise à disposition de locaux d'hébergement physique et d'infrastructure matérielle et l'« hébergeur infogéreur » pour les activités de mise à disposition d'infrastructure virtuelle, de mise à disposition de plateforme logicielle,

d'administration/exploitation et de sauvegarde externalisée¹.

Ces notions sont précisées dans la note d'information DGP/SIAF/2018/001 relative à la mutualisation et à l'externalisation de certaines fonctions dans le cadre de systèmes d'archivage électronique². Les scénarios possibles de mutualisation de l'archivage électronique entre collectivités ont également été abordés dans l'étude sur le développement de l'archivage électronique dans les territoires menée dans le cadre du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) entre 2015 et 2017³.

Point d'actualité des Archives de France et point d'actualité sur le programme VITAM

Mélanie Rebours, chargée des partenariats au sein de l'équipe VITAM, a communiqué les dernières avancées du projet aux participants de la journée. Le programme VITAM comprend désormais six partenaires en plus des trois ministères porteurs (ANSES, ASP, CINES, CEA, ministère de la Transition écologique et solidaire, établissement public foncier Alsace-Moselle). Plusieurs participants ont souhaité avoir plus d'informations sur la possibilité d'implémenter VITAM en collectivité. Au vu des ressources et des compétences nécessaires au déploiement de la solution, il apparaît que l'outil est plutôt réservé à des dispositifs mutualisés ou de grandes collectivités. C'est le cas pour les deux entités qui se sont rapprochés de l'équipe VITAM, à savoir le SAEM, qui associe le département de la Gironde, la Ville de Bordeaux et la Métropole de Bordeaux, et le département de l'Hérault. Un dispositif de prise en main de la solution a été présenté à plusieurs entreprises de service du numérique afin que celles-ci puissent répondre à des marchés de développement ou d'intégration impliquant la solution logicielle VITAM.

Du point de vue des caractéristiques techniques, il a été rappelé que VITAM est un back-office qu'il est nécessaire de coupler avec une IHM qui peut relever d'une GED ou de toute application produisant des données. Les infrastructures de stockage peuvent être virtualisées (technologie Swift) ou non. Un stockage sur bandes sera prévu dans la V3,

1 Source : site internet de l'Agence française de la sûreté numérique. URL :

<http://esante.gouv.fr/services/hebergeurs-de-donnees-de-sante/procedures-pour-les-hebergeurs-de-donnees-de-sante> (consulté le 10 juillet 2018).

2 Source : portail FranceArchives. URL :

https://francearchives.fr/fr/file/03da67e398796d6e2d49035f014e98e995e9e00e/DGP_SIAF_2018001_mutualisation_archivage_electronique.pdf (consulté le 10 juillet 2018)

3 Source : portail de modernisation de l'action publique. URL :

<http://www.modernisation.gouv.fr/documentation/etudes/etude-sur-le-developpement-de-larchivage-electronique-dans-les-territoires> (consulté le 10 juillet 2018).

qui sortira en novembre 2019. VITAM est compatible avec le système d'exploitation Linux.

Les Archives de France sont revenues quant à elles sur le sixième et dernier appel à projets AD-Essor qui aura lieu en 2018-2019. La clôture du dispositif sera l'occasion d'un bilan des projets soutenus et sa poursuite après cette date est un objectif qui s'inscrit non seulement dans le plan de transformation numérique AP 2022 mais aussi dans le cadre du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT). L'objectif du bilan des six appels à projet est de capitaliser sur les connaissances et l'expérience acquises par les porteurs de projet depuis 2014. A ce titre, plusieurs participants font remarquer qu'il aurait été souhaitable que l'information sur la progression et le contenu des projets circule davantage en cours d'année.

L'avancement du projet OCTAVE (Outil de Constitution et de Traitement Automatisé des Versements Électroniques) a aussi fait l'objet d'une rapide présentation. Les développements de l'outil seront clos à la fin de l'été et la diffusion aura lieu à la rentrée, avec la présentation de la documentation et un point sur les formations organisées. L'outil est basé sur la solution Docuteam Packer, téléchargeable gratuitement sur le site de l'entreprise Docuteam. Un billet de présentation a été rédigé sur le carnet de recherche du SIAF.

[Département des Hauts-de-Seine et commune de Bois-Colombes : présentation du dispositif mutualisé d'archivage électronique au niveau territorial](#)

Débuté en 2013, le projet du département des Hauts-de-Seine base sa stratégie sur un accompagnement progressif des services pour la gestion du cycle de vie du document électronique. L'objectif du dispositif mutualisé entre le département et huit communes est l'externalisation du stockage et de la gestion des archives intermédiaires dans un système d'archivage électronique externalisé à valeur légale.

Les économies réalisées dans le cadre de la mutualisation sont importantes, avec des coûts réels bien moins élevés que les estimations réalisées. Par ailleurs, l'opération a permis de faire émerger la question de l'archivage électronique dans les communes et de replacer l'archiviste communal au centre de la réflexion, en collaboration avec les services juridique et informatique.

[Département des Hautes-Alpes : système d'archivage électronique des Hautes-Alpes, un SAE mutualisé à l'échelle départementale](#)

Le projet du département des Hautes-Alpes, collectivité essentiellement rurale puisqu'elle compte seulement onze communes de plus de 2 000 habitants, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des Archives départementales tout en affirmant la compétence d'ingénierie territoriale du département et sa volonté de solidarité territoriale. La solution de la mutualisation vers les communes du ressort territorial est donc devenue le socle du projet d'archivage électronique.

Le projet a pris en 2015 la forme d'un SAE intermédiaire et définitif, mutualisé avec les communes et intercommunalités du département. Il a vocation à accueillir les archives des communes et intercommunalités mais aussi du Département et des services de l'État. La direction du numérique, des usages et des moyens et la direction des archives départementales sont les chefs de projet, auquel participent en tant que partenaires pilotes la préfecture des Hautes-Alpes et quatre communes.

[Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher : présentation du projet « Système d'archivage mutualisé \(SAEM\)](#)

Les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont souhaité en 2017 étudier la possibilité de déployer un SAE définitif mutualisé entre les deux collectivités. Le scénario, issu d'une étude lancée dans le cadre d'un appel à projet AD-Essor, a abouti au choix d'une infrastructure commune hébergée par un datacenter et d'As@lae comme solution logicielle. Plusieurs flux pilotes identiques ont été identifiés : actes soumis au contrôle de légalité, marchés publics, dossiers d'usagers des maisons départementales des personnes handicapées.

La perspective des acteurs est maintenant un élargissement à l'échelle régionale, qui nécessite néanmoins d'être soigneusement planifié et réfléchi en raison des problématiques de dimensionnement et de conventionnement entre les partenaires du projet.

[Ville de Lyon : le projet @rchipel \(archives papier et électronique de la ville de Lyon\)](#)

Après avoir lancé un projet d'archivage électronique en 2011, puis une phase d'expérimentation à partir de 2015, la ville de Lyon a décidé en 2016 de passer à la mise en œuvre de son SAE et a pour cela fait appel à une subvention AD-Essor. Le déploiement de ce SAE, basé sur le logiciel Asalae interfacé avec le système informatique de gestion des archives Mnesys, devrait s'achever avant fin 2018 et ainsi permettre de répondre aux besoins en archivage définitif des services de la collectivité, périmètre pour lequel il a été conçu.

Département du Morbihan

Fin 2016, deux systèmes d'archivage électronique, l'un pour l'archivage intermédiaire, l'autre pour l'archivage définitif, ont été mis en place par le département du Morbihan en complément du Système régional d'archivage électronique proposé par Megalis.

Le département a souhaité organiser a posteriori un audit de la sécurité offerte par ces deux SAE dans leur environnement de production, et c'est sur ce périmètre qu'a porté la subvention AD-ESSOR. L'audit a été mené d'octobre 2017 à février 2018 et a permis d'élaborer un plan d'action pluriannuel afin de remédier aux différents points de vigilance identifiés.

Département de la Gironde et Métropole de Bordeaux : projet de système d'archivage électronique mutualisé (SAEM)

Le projet de SAEM girondin réunit depuis 2012 le département de la Gironde, Bordeaux métropole et la ville de Bordeaux. Le système d'archivage électronique est pour le moment structuré autour des outils Alfresco, Asalae et Arkhéïa et comporte un référentiel des données pour l'archivage ainsi que des modules de pré-versement et d'archivage. La subvention obtenue en 2017 a porté sur le développement de web services destinés à améliorer le traitement des transferts de fichiers volumineux.

La présentation du projet et une mise à disposition des développements réalisés sont accessibles sur le blog du SAEM : <http://saem.e-bordeaux.org/>

Département du Maine-et-Loire : système d'archivage électronique interdépartemental et régional des Pays de Loire

Les cinq départements des Pays de la Loire, rejoints en cours de route par la région des Pays de la Loire, se sont rapprochés à partir de 2014 pour développer une solution mutualisée d'archivage électronique et répondre ainsi à leurs responsabilités en matière de conservation à long terme des données électroniques produites par les services publics.

Une AMOA, subventionnée en 2015 dans le cadre de l'appel à projet AD-Essor, avait permis de retenir le scénario d'une infrastructure centralisée dans le Maine-et-Loire avec une réplication des données vers un site secondaire dans la Sarthe, le logiciel choisi étant As@lae. La précédente subvention AD-ESSOR est venue elle accompagner la mise en œuvre du projet en portant sur l'acquisition d'infrastructures de stockage. Enfin, la demande de subvention portait pour l'année 2017 sur l'intégration du logiciel As@lae et des outils complémentaires associés, ainsi que le développement et la mise en œuvre des premiers connecteurs et des interfaces.

Le travail mené en 2017 a abouti à l'installation du SAE pour les différents partenaires et à sa mise en production au début de l'année 2018. Une étude des modalités d'entrées d'autres structures dans l'espace propre à chacun des partenaires est désormais en cours.

[Archives municipales et communautaires de Brest](#)

Les collectivités de Brest métropole et Ville de Brest ont d'une part participé à la mise en place d'un SAE externalisé coordonné par Megalis Bretagne pour leurs archives intermédiaires, et d'autre part déployé un SAE internalisé, reposant lui aussi sur Asalae, pour leurs archives définitives. La demande de subvention AD-Essor pour l'appel à projet 2016-2017 a porté sur trois actions : le développement de connecteurs avec la GED Sharepoint et les outils métiers de système d'information géographique ; la formalisation d'un référentiel de conservation, afin que les règles d'archivage soient embarquées dans la GED ; une reprise des données d'une GED Nuxeo pour transfert sur Sharepoint.

[Archives municipales du Mans](#)

Le projet a débuté en juin 2016 avec l'aval de la direction générale pour lancer une étude sur l'archivage électronique dans un contexte de forte dématérialisation des procédures et la mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'information. Mutualisé entre la Ville du Mans, Le Mans Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale, il se base sur un fort partenariat entre les Archives et les services informatiques.

Une demande de subvention AD-Essor a été réalisée en 2016 pour la réalisation d'une étude préalable au déploiement d'une solution d'archivage électronique. Le marché a été notifié en octobre 2017 et attribué au Groupe La Poste, dont la direction des archives accompagnera la collectivité jusqu'à la mise en production du logiciel. Des actions de communication et de formation sont également en cours (réunions, journal interne, intranet...). La phase de recensement s'est terminée début juillet 2018. Elle a permis de sélectionner trois flux documentaires pilotes: PESV2, délibération et achat public. La phase de définition de scénarii commencée en juillet s'achèvera par un arbitrage à l'automne 2018 .

[Archives départementales d'Ille-et-Vilaine](#)

En janvier 2016, les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine reçoivent leur premier versement d'archives numériques avec les données de la matrice cadastrale. Cette prise en charge de données numériques, dans l'urgence, a mis en exergue la nécessité

de disposer d'un système d'archivage électronique opérationnel. La décision a été prise entre la Direction des systèmes d'information et les Archives départementales de réaliser un « POC » (preuve de concept) : solution légère qui permet de tester un outil et ses fonctionnalités avant une éventuelle mise en production. L'outil choisi est As@lae de Libriciel Scop.

Le POC doit ainsi permettre de monter en compétences de manière théorique mais aussi et surtout de manière pratique sur l'archivage électronique : la manipulation des données est nécessaire pour appréhender la réalité de ce nouvel environnement. En parallèle, l'objectif est également de répondre à plusieurs questions :

- trouver un mode de gouvernance dans la prise en charge de données électroniques, grâce notamment à la rédaction de la politique d'archivage ;
- articuler le SAE avec le logiciel métier Thot, pour que chacun des outils soit fiable et complet ;
- s'interroger sur le périmètre à donner au SAE : intermédiaire et/ou définitif ;
- réfléchir à qui ouvrir le service et selon quelles modalités (Département, communes, etc.).

Pour répondre à ces problématiques, des jeux de données tests ont été identifiés : la matrice cadastrale numérique (2004-2006), le fichier des lecteurs des Archives départementales extrait de Thot (2007-2017), le registre des entrées et sorties des patients au Centre hospitalier universitaire de Rennes (depuis 2011).

Pour la mise en œuvre de certaines phases du POC, le Département a fait le choix d'être accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

CONCLUSION

Cette journée AD-ESSOR, extrêmement riche par son contenu, a été l'occasion de dégager un certain nombre de principes sur la manière dont sont menés les projets de dématérialisation et d'archivage électronique dans la sphère des collectivités.

Le sujet de l'archivage électronique, qui peut au premier abord paraître technique et peu visible aux yeux de la collectivité, présente en réalité plusieurs atouts. Tout d'abord, plusieurs porteurs de projet l'ont montré, il peut être l'occasion de réaffirmer les capacités d'ingénierie du département auprès des communes et de mettre en œuvre le principe de solidarité territoriale entre collectivités. Les infrastructures et les dépenses que suppose le déploiement d'un SAE en font un projet qui se prête parfaitement à la mutualisation, de compétences ou de ressources humaines et matérielles. Les choix stratégiques et techniques qui président à la structuration du projet dépendent de multiples facteurs, parmi lesquels le contexte politique de la collectivité, les moyens disponibles, la maturité ou le volontarisme des décideurs sur le sujet et les perspectives d'évolution du dispositif mutualisé s'il existe.

Le dernier appel à projet AD-Essor en 2018-2019 sera l'occasion de réaliser un bilan complet afin de capitaliser sur les réalisations et les connaissances acquises par les porteurs de projet au cours de ces six éditions. L'objectif est de favoriser la réutilisation des études et des retours d'expérience réalisés, notamment en ce qui concerne les développements logiciels, et d'améliorer la circulation de l'information entre les collectivités parties prenantes d'un projet d'archivage électronique.

Le SIAF tient à remercier l'ensemble des participants à cette journée. Toute question sur le sujet peut être adressée à :

- Marion Humbert (marion.humbert@culture.gouv.fr), chargée du développement de l'archivage électronique dans les services publics territoriaux d'archives.

Enfin, chacun peut proposer au SIAF une publication sur son carnet de recherche intitulé *Modernisation et Archives* (<http://siaf.hypotheses.org/>) au sujet d'un projet d'archivage électronique qui pourrait intéresser l'ensemble de la profession.